

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Amboise, le 15 novembre 2018

OBJET : Appel à projets 2019 / Contrat de Ville d'Amboise

P. J. : 1 dossier documentaire.

Le Contrat de Ville d'Amboise 2015-2020 a été signé le 31 août 2015. Les actions soutenues dans le cadre de la politique de la ville concernent les habitants demeurant sur les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, tels que validés par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (C.G.E.T.) au 1er janvier 2015 : Patte d'Oie / Malétrenne / Plaisance et La Verrerie.

A la vue des circonstances relevées sur le terrain, il paraît important de rappeler certains principes rattachés aux actions retenues dans le cadre de la politique de la ville. Les projets présentés devront ainsi :

- avoir toujours une dimension spécifique en direction des quartiers et de leurs habitants par un ancrage sur le terrain et en étant à l'écoute des initiatives proposées par les habitants, lesquels devront pleinement remplir leur fonction de citoyens à travers les actions mises en œuvre. Les membres du Conseil citoyen sont une ressource complémentaire dans ce sens. Une implication et responsabilisation des habitants dans le montage et le déroulement des actions sont donc attendues.
- Apporter une plus-value mesurable et visible sur le terrain. Les actions proposées doivent être aussi adaptables et pragmatiques et fonction de vos capacités financières, techniques et humaines.
- Une attention particulière sera portée à la pertinence des besoins identifiés. Ils devront être justifiés par des éléments de diagnostic et de l'intérêt du projet sur le territoire. La présentation des objectifs poursuivis doit être claire, synthétique et mettre en avant la complémentarité du projet avec les dispositifs de droit commun, par la mise en œuvre de partenariats structurants et d'une méthodologie d'action en adéquation avec les objectifs et les publics ciblés.
- Les approches innovantes et favorisant les démarches "d'aller vers les publics" seront à privilégier.

De même, comme indiqué lors de la réunion d'information du 7 novembre 2018, les partenaires attendent :

- des actions en direction du public 11 / 17 ans en retrait des institutions et des associations locales, pour renouer des relations et les inciter à s'engager dans les activités proposées par les acteurs,
- des actions en direction des 18 ans et plus pour les accompagner à organiser des loisirs le soir et le week-end, avec une visée de responsabilisation et d'autonomie des publics concernés,
- des actions en faveur du soutien à la parentalité, en complément des dispositifs existants,
- des actions sur l'amélioration et préservation du cadre de vie,
- des actions de sensibilisations aux problématiques de discriminations et de radicalisation,
- des actions sur le thème de l'emploi et le développement économique.

Les thématiques qui structureront la future programmation sur les thèmes précités seront regroupées suivant les piliers prioritaires du contrat (*cf. annexe 1 du Contrat de Ville*):

- 1/ Le pilier *Développement économique et accès à l'emploi* vise à réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes.
- 2/ Le pilier *Cohésion sociale* vise à réduire la pauvreté, à tisser le lien social, à renforcer la solidarité entre les générations.
- 3/ Un volet *Cadre de vie et Renouvellement urbain* vise à améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants.
- 4/ Un pilier *Promotion des Valeurs de la République et de la Citoyenneté*. Il a pour objet de positionner la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur des politiques d'intervention dans les quartiers. Ce pilier a également pour but de soutenir les actions participant à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la radicalisation.

De même, trois axes transversaux doivent explicitement être pris en compte dans tous les projets déposés : la jeunesse, la lutte et la prévention des discriminations et l'égalité entre les femmes et les hommes, pour chacun des piliers prioritaires et sur l'ensemble du contrat.

TRANSMISSION & INSTRUCTION DES DOSSIERS :

1. Si vous souhaitez déposer un projet, vous êtes invités à prendre rendez-vous avant le dépôt du ou des dossier(s) avec le chef de projet « politique de la ville » de la mairie d'Amboise qui vous recevra en présence de Mme HAMOU, déléguée du Préfet pour examiner votre (vos) projet(s).

2. Une fois cet entretien réalisé, les dossiers finalisés seront impérativement être saisis en ligne via « DAUPHIN » avant le **20 décembre 2018**. L'accès au portail DAUPHIN pour la saisie en ligne de la demande de subvention s'effectue à partir du site institutionnel du CGET :

<https://www.cret.gouv.fr> Onglet : Aides et subventions / Subventions politique de la ville

Les décisions concernant les projets financés interviendront au plus tard en mars 2019.

SUIVI ET DE L'EVALUATION DES ACTIONS :

- Pour chaque action retenue, des réunions de suivi et de pilotage devront être planifiées en présence des financeurs.

- L'évaluation est de même obligatoire. De fait, des indicateurs mesurables de suivi en vue d'évaluer l'impact de l'action doivent être définis dans chaque dossier puis transmis à la fin de la mise en œuvre de chaque action.

- Il vous est rappelé que vous pouvez vérifier la domiciliation à un quartier prioritaire des personnes qui participent à l'action sur le site suivant : sig.ville.gouv.fr

Nous vous remercions par avance de votre contribution à cet appel à projet.

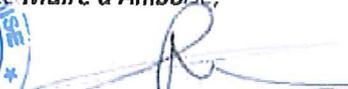
Le Sous Préfet de Loches,



Philippe FRANÇOIS



Maire d'Amboise,



Christian GUYON

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

MAIRIE D'AMBOISE (Service Politique de la Ville –
M. Pascal SALVAUDON) • BP 247 • 37402 AMBOISE CEDEX •
Tél. : 02 47 23 47 23 • Fax : 02 47 23 19 80
p.salvaudon@ville-amboise.fr

PREFECTURE D'INDRE & LOIRE (Bureau de la Politique de la Ville –
M. Karim LAYSSAC) • 15 rue Bernard Palissy •
37925 TOURS CEDEX 9 • Tél. 02 47 93 19 02 •
pref-pdv@indre-et-loire.gouv.fr